



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ORDRE DU JOUR

27 SEPTEMBRE 2022 à 18h30 à la bibliothèque de l'école

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Vérification du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption et suivi au procès-verbal du 15 juin 2022
- 5.0 Questions et commentaires du public
- 6.0 Élections
 - 6.1 Secrétaire
- 7.0 Sujets pour approbation
 - 7.1 Règles de régie interne 2022-2023
 - 7.2 Calendrier des rencontres 2022-2023
 - 7.3 Autorisation universelle des sorties près de l'école
 - 7.4 Cadre organisationnel et règles de fonctionnement du SDG
- 8.0 Sujets pour consultation
- 9.0 Sujets d'information
 - 9.1 Comité de parents et présidents
 - 9.2 Enseignants
 - 9.3 Formation pour les membres du CE
 - 9.4 Membre du soutien, des professionnels et du service de garde
 - 9.5 Direction
- 17.0 Correspondance
- 18.0 Varia
- 19.0 Prochaine rencontre
- 20.0 Levée de l'assemblée

Article 64. Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.